

Pour pouvoir être engagé dans une épreuve officielle, un lévrier doit être titulaire:

- d'un Certificat d'Aptitude à la Course (**CAC**) pour les courses à pari mutuel
- d'un Brevet d'aptitude à la Course (**BAC**) pour les épreuves nationales sur cynodrome (travail), sauf pour la classe « spéciale ».

Le brevet d'aptitude à la course (BAC) pour les épreuves de travail

(article 33 à 44 du règlement des épreuves nationales sur cynodrome)

Préalablement au passage du BAC, le propriétaire se sera procuré auprès de la SCC un carnet de travail (voir "[formulaire de demande de carnet de travail lévriers](#)").

Seuls les lévriers confirmés ont droit de prétendre au BAC.

Age minimum de confirmation :

* whippet pli basenji : 12 mois

* autres races de lévriers et apparentés lévriers du 5ième groupe : 15 mois.

Pour connaître les modalités de confirmations, voir la page

« [confirmations](#) ».

Après vérification des documents du lévrier (pedigree, carte d'identification) et de son identification, le lévrier effectue :

- **une course en solo** pour vérifier s'il suit bien le leurre
- **deux courses en groupe** pour vérifier son comportement.
Chacune doit comprendre au moins 2 autres lévriers aptes à courir de vitesse globalement similaire, dont si possible un plus rapide, et un plus lent.
En cas d'incident technique ou de blessure, l'expert qualificateur peut dispenser le lévrier de la 3ème course s'il l'a déjà vu courir normalement en groupe à d'autres occasions.
Aucune exigence de vitesse n'est requise pour le BAC.

A l'issue de l'épreuve pratique, l'expert décide de refuser, d'ajourner ou d'accorder le BAC.

S'il l'accorde, il remplit le document directement sur le carnet de travail puis le fait contresigner par le Président du club ou son représentant et le remet au propriétaire.

En cas de refus ou d'ajournement un double sera adressé à la Commission Lévriers, mention du refus sera portée sur le carnet de travail.

Un lévrier refusé au BAC ne pourra pas être représenté à un nouvel examen avant 4 semaines.

BAC DES RACES A FAIBLES EFFECTIFS :

Selon les circonstances, le BAC pourra être délivré à la suite d'une épreuve restreinte : solo uniquement, ou solo et courses avec des accompagnateurs de races différentes.

Cette particularité devra être mentionnée sur le carnet de travail.

Si l'animal est ultérieurement sanctionné dans une course de groupe, il devra repasser le BAC en groupe.

CONDITIONS PARTICULIERES AUX WHIPPETS

Les Whippets sont classés en 3 catégories de format par sexe. La catégorie est définie par l'obligation de satisfaire à la fois à la taille et au poids. La mesure la plus élevée des deux définit la catégorie de format.

TAILLE DES WHIPPETS ET PETITS LEVRIERS ITALIENS

La taille se mesure par toisage conforme aux descriptions de la SCC. Le mesurage pour le passage du BAC s'effectue obligatoirement après une course, et à la vue du public. Il peut être pratiqué sur le cynodrome ou dans un local voisin pourvu que les propriétaires y aient accès.

Si un lévrier est trop craintif ou impossible à toiser, il sera ajourné.

Les documents attestant taille et poids peuvent être soit distincts soit inclus dans le BAC.

CONDITIONS PARTICULIERES AUX LEVRIERS AFGHANS

Aucun lévrier afghan n'est autorisé à obtenir un BAC ni à participer à une épreuve officielle, s'il a été manifestement tondu ou si la fourrure a subi des altérations importantes.